

# Les coopérations bilatérales en matière familiale

## DROITS D'INSCRIPTION

### Tarifs :

Professionnels, avocats, notaires, magistrats = 90 euros  
Avocats de moins de 2 ans = 50 euros  
Etudiants extérieurs, étudiants AMU, personnalités invitées : gratuit  
le paiement se fait par carte bancaire

### Inscriptions :

Les inscriptions se feront sur le site : Azur Colloque.

Liens en français :

- Inscrire : <https://amu.azur-colloque.fr/inscription/fr/311/inscription>
- Informations sur le colloque : <https://amu.azur-colloque.fr/inscription/fr/311>

Liens en anglais :

- Inscrire : <https://amu.azur-colloque.fr/inscription/en/311/inscription>
- Informations sur le colloque : <https://amu.azur-colloque.fr/inscription/en/311>

### Renseignements :

Faculté de Droit de Science Politique  
Laboratoire de Droit Privé et de Sciences Criminelles UR 4690  
Madame Monette Lasco  
Tél : 04 13 94 99 16 - mail : [monette.lasco@univ-amu.fr](mailto:monette.lasco@univ-amu.fr)

*Regards croisés France-Maghreb*

Responsabilité scientifique :  
Isabelle Barrière Brousse et Emmanuelle Bonifay (LDPSC)

**27 septembre 2024**  
**Amphi Peiresc**

Validation 6 heures  
au titre de la formation continue  
pour les avocats par l'EDASE

9h00 Allocution de M. le doyen Jean-Baptiste Perrier

9h15 **Présentation des conventions judiciaires bilatérales en matière familiale (France-Algérie, -Maroc, -Tunisie)**  
Vincent Egéa, *professeur à l'Université d'Aix-Marseille, directeur du LDPSC*

9h40 **La reconnaissance des divorces et de leurs suites patrimoniales**

Présidence : **Françoise Monéger**, *professeur honoraire, ancien conseiller SE à la Cour de cassation*

**Table ronde**  
**La pratique des conventions judiciaires bilatérales en matière de divorce**

- dans les pays du Maghreb
  - Algérie : Nahas Mahieddin, *professeur honoraire à la faculté de droit d'Oran*
  - Maroc : Fatna Sarehane, *professeur émérite à la faculté de droit de Casablanca*
  - Tunisie : Najet Brahmi, *professeur à la faculté de droit et des sciences politiques de Tunis*
- en France
  - Isabelle Barrière Brousse, *professeur à la faculté de droit d'Aix-Marseille, LDPSC*

11h05 Discussion avec la salle

11h15 Pause café

11h45 **Les problématiques patrimoniales**

**Ingénierie contractuelle et solutions législatives : interactions et complémentarité en matière de divorce par consentement mutuel**

Me Taoufik Azzouzi, *notaire à Rabat, Président du Conseil régional des notaires de Rabat*

**La liquidation après divorce du régime matrimonial d'époux franco-maghrébins**

Me Jean-Christophe Rega, *notaire à Belcodène, spécialiste certifié en Droit international privé, Président de la deuxième Commission du 115<sup>ème</sup> Congrès des Notaires de France (« L'international »)*

**Les prestations alimentaires après-divorce**

Me Shérérazade Benguerraiche, *avocat au barreau d'Aix-en-Provence*

12h45 Pause déjeuner

14h00 **Les conflits d'autorité parentale et les enlèvements internationaux d'enfants**

Présidence : **Caroline Siffrein-Blanc**, *professeur à la faculté de droit d'Aix-Marseille, LDPSC*

**Autorité parentale, droits de l'enfant et divergences culturelles**

Ania Merimeche, *doctorante au LDPSC*

14h20 **Table ronde**  
**L'état des coopérations bilatérales**

- dans les pays du Maghreb
  - Algérie : Nahas Mahieddin (*La convention franco-algérienne de 1988*)
  - Maroc : Pr Fatna Sarehane (*La convention franco-marocaine de 1981*)
  - Tunisie : Pr Najet Brahmi (*La convention franco-tunisienne de 1982*)
- en France
  - Pierre Beaudoin, *adjoint à la cheffe du Département de l'entraide, du droit international privé et européen (DACs)*
  - et Valérie Tavernier, *avocat général à la CA d'Aix-en-Provence*

16h00 **L'avenir des coopérations bilatérales en matière familiale**

Filali Osman, *professeur à l'Université de Franche-Comté, chercheur au CRJFC (Université de Besançon), Associé au centre de droit des affaires et du commerce international (Université de Montréal)*

16h25 Discussion avec la salle

17h00 Fin des travaux